

Veillez signaler tous les changements intervenus en 2008:

1 - Changements juridiques de l'entreprise : fusion, acquisition, absorption, etc ...

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2 - Changements et réorganisation des unités de R&D : fermeture, regroupement ou création de sites :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Définition des activités de recherche et développement (R&D), au sens de l'enquête :

La R&D s'entend ici par « les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications ».

« Les travaux de création » se définissent non par la nature des activités mais par l'objectif poursuivi :

- obtention de connaissances nouvelles,
- élaboration, mise au point de procédés ou produits nouveaux,
- amélioration de procédés ou produits existant déjà.

« Les travaux entrepris de façon systématique » sont ceux qui impliquent un minimum d'organisation et de moyens.

On distingue, au sein de la R&D, trois types d'activités :

- Les activités de recherche fondamentale concourent à l'analyse des propriétés, des structures, des phénomènes physiques et naturels, en vue d'organiser en lois générales, au moyen de schémas explicatifs et de théories interprétatives, les faits dégagés de cette analyse. Ces travaux sont entrepris soit par pur intérêt scientifique (recherche fondamentale libre), soit pour apporter une contribution théorique à la résolution de problèmes techniques (recherche fondamentale orientée).
- Les activités de recherche appliquée visent à discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif déterminé choisi à l'avance. Elle implique la prise en compte des connaissances existantes et leur extension dans le but de résoudre des problèmes particuliers. Le résultat d'une recherche appliquée consiste en un modèle probatoire de produit, d'opération ou de méthode. La recherche appliquée permet la mise en forme opérationnelle des idées. Les connaissances ou les informations tirées de la recherche appliquée sont généralement susceptibles d'être brevetées et peuvent être conservées secrètes.
- Les activités de développement expérimental, fondées sur des connaissances obtenues par la recherche ou l'expérience pratique, sont effectuées, au moyen de prototypes ou d'installations pilotes, dans le but de réunir toutes les informations nécessaires à la prise de décisions techniques en vue de la production de nouveaux matériaux, dispositifs, produits, procédés, systèmes, services ou en vue de leur amélioration substantielle.

Pour plus de précisions, voir p. 14

Si votre entreprise n'a pas réalisé pas de travaux de R&D en 2008,
veuillez cocher la case ci-contre avant de retourner le questionnaire

D. Brevets déposés par votre entreprise ou par votre groupe en 2008 et issus de votre activité de R&D :

On comptabilisera le nombre de brevets déposés dans l'année, par votre entreprise ou par votre groupe, qui sont directement issus des travaux de R&D réalisés par votre entreprise. Un même brevet peut faire l'objet de plusieurs dépôts. Il devra alors être compté autant de fois qu'il y a de dépôts (sauf dans le cas du PCT- Patent Cooperation Treaty – où les dépôts en phases nationales ne sont comptabilisés qu'une fois).

D.1. Nombre de brevets en France..... <i>déposés auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle)</i>	<input type="text"/>	BREVFR
D.2. Nombre de brevets européens..... <i>déposés auprès de l'OEB (Office Européen des Brevets), directement ou indirectement</i>	<input type="text"/>	BREVEURO
D.3. Nombre de brevets américains (déposés aux Etats-Unis)..... <i>auprès de l'USPTO (United Stated Patent and Trademark Office)</i>	<input type="text"/>	BREVAM
D.4. Autres : nombre de brevets déposés auprès d'autres pays, PCT, dans le domaine agricole (PVP : <i>plant variety patent</i> , ou COV : <i>certificat d'obtention végétale</i>)	<input type="text"/>	BREVAUT

E. Répartition de l'activité de R&D de votre entreprise dans quelques grands domaines :

Le total peut être inférieur à 100% si votre entreprise est partiellement concernée. Il peut être supérieur à 100% si des travaux de R&D relèvent simultanément de plusieurs de ces domaines. Il peut être égal à 0% si votre entreprise n'est concernée par aucun d'entre eux.

Quelle est la part (en %) de la dépense intérieure de R&D de votre entreprise (Dird) consacrée au(x)/à :

E.1. Développement de logiciels ?..... <i>On cherche notamment à mesurer la part des simulations informatiques dans la recherche.</i>	<input type="text"/> %	INFORMAT
E.2. Biotechnologies ?..... <i>Exemples : génomique, sondes d'ADN, séquençage / synthèse / amplification d'ADN, ingénierie génétique, séquençage/synthèse des protéines et lipides, protéomique, hormones et facteurs de croissance, bioréacteurs, fermentation, bioprocédés, thérapie génique ...</i>	<input type="text"/> %	BIOTECH
E.3. Nanotechnologies ?..... <i>Les nanotechnologies sont un ensemble de technologies permettant de manipuler, d'étudier ou d'exploiter des structures et systèmes de très petite taille (le plus souvent moins de 100 nanomètres).</i>	<input type="text"/> %	NANOTECH
E.4. La protection de l'environnement ?..... <i>Elle couvre la protection de l'air ambiant et du climat, la protection de l'eau, la gestion des déchets, la protection des sols et des eaux souterraines, la réduction du bruit et des vibrations, la protection des espèces et des habitats et la protection contre les rayonnements. En sont exclues les activités qui ont trait à la gestion des ressources naturelles.</i>	<input type="text"/> %	ENVIR
E.5. Nouveaux matériaux ?..... <i>Les nouveaux matériaux à prendre en compte peuvent être nouveaux pour le marché ou pour l'entreprise.</i>	<input type="text"/> %	MATER
E.6. Sciences humaines et sociales ?..... <i>Les sciences humaines et sociales telles que l'économie, la gestion, l'organisation du travail, les modélisations marketing...</i>	<input type="text"/> %	SHS

F. Localisation des établissements de votre entreprise dans lesquels sont effectués des travaux de R&D :

Nom de l'établissement	Commune	Code postal	Dispose d'un service spécialisé* dans la R&D	
			oui	non
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* le service au sein de l'établissement doit se consacrer majoritairement à la R&D et avoir des moyens en propre.

Code NAF	Intitulé de la branche d'activité
01-03	Culture et production animale, chasse, Sylviculture et exploitation forestière, Pêche et aquaculture
05	Extraction de houille et de lignite
06	Extraction d'hydrocarbures
07	Extraction de minerais métalliques
08	Autres industries extractives
10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
10.2	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
10.3	Transformation et conservation de fruits et légumes
10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
10.5	Fabrication de produits laitiers
10.6	Travail des grains ; fabrication de produits amylacés
10.7	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
10.8	Fabrication d'autres produits alimentaires
10.9	Fabrication d'aliments pour animaux
11	Fabrication de boissons
12	Fabrication de produits à base de tabac
13	Fabrication de textiles
14	Industrie de l'habillement
15	Industrie du cuir et de la chaussure
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
17	Industrie du papier et du carton
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements
19	Cokéfaction et raffinage
20.1	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
20.4	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
20.2-3	Fabrication d'autres produits chimiques et de fibres artificielles
20.5-6	ou synthétiques
21	Industrie pharmaceutique
22.1	Fabrication de produits en caoutchouc
22.2	Fabrication de produits en plastique
23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre
23.2-9	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques hors verre
24.1-3	Sidérurgie et première transformation de l'acier
24.4	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux
24.5	Fonderie
25.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction
	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques ;
25.2-3	fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
25.4	Fabrication d'armes et de munitions
25.5-6	Forge, traitement des métaux, usinage
25.7	Fabrication de coutellerie, d'outillage, de quincaillerie et d'autres ouvrages en métaux
26.1	Fabrication de composants et cartes électroniques
26.2	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques

Code NAF	Intitulé de la branche d'activité
26.3	Fabrication d'équipements de communication
26.4	Fabrication de produits électroniques grand public
26.5	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation ; horlogerie
26.6	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
26.7-8	Fabrication de matériels optique et photographique ; fabrication de supports magnétiques et optiques
27.5	Fabrication d'appareils ménagers
27.1-4	Fabrication d'autres équipements électriques
27.9	
28.1	Fabrication de machines et équipements d'usage général
28.2	
28.3	Fabrication de machines agricoles et forestières
28.4	Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils
28.9	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
29.1-2	Construction de véhicules automobiles ; fabrication de carrosseries et remorques
29.3	Fabrication d'équipements automobiles
30	Fabrication d'autres matériels de transport
31	Fabrication de meubles
32.5	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
32.1-4	Autres industries manufacturières hors Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
32.9	
35.1	Production, transport et distribution d'électricité
35.2-3	Production et distribution de combustibles gazeux, de vapeur et d'air conditionné
36	Captage, traitement et distribution d'eau
37	Collecte et traitement des eaux usées
38	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
39	Dépollution et autres services de gestion des déchets
41.2	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
42	Génie civil
43	Travaux de construction spécialisés
49	Transports terrestres et transport par conduites
50	Transports par eau
51	Transports aériens
52	Entreposage et services auxiliaires des transports
53	Activités de poste et de courrier
58	Édition
	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
59	
60	Programmation et diffusion
61	Télécommunications
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques
63	Services d'information
71	Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques

G. Liste des activités économiques pour lesquelles des travaux de R&D sont réalisés en 2008 par votre entreprise conformément à la nomenclature d'activité française (Naf) simplifiée :

nomenclature Naf, voir tableau ci-dessus

Libellé de la branche d'activité de R&D

Code Naf

1 -	
2 -	
3 -	
4 -	
5 -	
6 -	
7 -	

Veillez remplir un questionnaire de branche pour chacune des activités désignées ci-dessus

NB_ACT

Il est demandé aux entreprises dont les activités de R&D se rapportent à plus d'une branche d'activité économique, de remplir un questionnaire distinct pour chacune des branches selon la nomenclature indiquée ci-dessous. Dans ce cas, les pages 2 à 5 concernant les données générales sur l'entreprise ne seront remplies qu'une seule fois.

Questionnaire de branche d'activité de R&D

Remplir autant de questionnaires que de branches d'activité de R&D indiquées à la page précédente
(les pages 1 à 5 ne sont renseignées qu'une seule fois, pour l'entreprise)

A. Identification de la branche d'activité de R&D

A.1. Veuillez indiquer précisément, ci-dessous, la branche d'activité de votre entreprise pour laquelle les travaux de recherche sont réalisés en 2008 :

CODE_RECH

en toutes lettres

A.2.1. Chiffre d'affaires total H.T. de la branche d'activité réalisé en 2008.....

HT en milliers d'euros

BRA_CAHT

A.2.2. dont à l'exportation

HT en milliers d'euros

BRA_CAEXP

A.3. Effectifs totaux employés par votre entreprise dans cette branche au 31/12/2008, en personnes physiques

en personnes physiques

BRA_EFFECTIF

B. Dépenses intérieures hors taxes de R&D en 2008

Dépenses pour des travaux de R&D exécutés par votre entreprise (pour son propre compte ou pour le compte d'autrui).

Voir définitions ci-contre

B.1. Répartition des dépenses intérieures de R&D par nature de charge :

1.1. Sous-total des dépenses courantes de R&D :

hors amortissements, hors achats de logiciels, et hors frais de R&D immobilisés inscrits au compte 203

1.1.1. → Rémunérations et charges sociales/fiscales du personnel pour ses activités de R&D, hors frais de recherche immobilisés portés au compte 203

HT en milliers d'euros

DI_REM_CS

1.1.2. → Autres dépenses courantes liées à la R&D : fournitures et frais généraux

HT en milliers d'euros

DI_FRAIS_GEN

1.1.3. Total des dépenses courantes de R&D

(=1.1.1.+1.1.2.)

HT en milliers d'euros

DI_D_COURANTE

1.2. Sous-total des dépenses en capital de R&D avant amortissements :

1.2.1. → Terrains et constructions

HT en milliers d'euros

DI_TERRAINS

1.2.2. → Matériel et outillage

HT en milliers d'euros

DI_MATERIEL

1.2.3. → Achats de logiciels immobilisés

HT en milliers d'euros

DI_LOGICIEL

1.2.4. → Frais de recherche immobilisés (portés au compte 203).....

HT en milliers d'euros

DI_IMMO_RD

1.2.4A. - dont rémunérations du personnel employé en R&D.....
non comptabilisées en dépenses courantes plus haut au 1.1.1.)

HT en milliers d'euros

DI_IMMO_REM

1.2.5. Total des dépenses en capital de R&D

(=1.2.1.+1.2.2.+1.2.3.+1.2.4.)

HT en milliers d'euros

DI_D_CAPITAL

1.3. Total des dépenses intérieures de R&D hors amortissements

(=1.1.3.+1.2.5.)

HT en milliers d'euros

DI_DIRD_NATU_CHARGE

1.4. Amortissements des dépenses en capital de R&D en 2008 :

HT en milliers d'euros

DI_AMORT

Les trois catégories de R&D :

Les activités de **recherche fondamentale** concourent à l'analyse des propriétés, des structures, des phénomènes physiques et naturels, en vue d'organiser en lois générales, au moyen de schémas explicatifs et de théories interprétatives, les faits dégagés de cette analyse. Ces travaux sont entrepris soit par pur intérêt scientifique (recherche fondamentale libre), soit pour apporter une contribution théorique à la résolution de problèmes techniques (recherche fondamentale orientée).

Les activités de **recherche appliquée** visent à discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif déterminé choisi à l'avance. Elle implique la prise en compte des connaissances existantes et leur extension dans le but de résoudre des problèmes particuliers. Le résultat d'une recherche appliquée consiste en un modèle probatoire de produit, d'opération ou de méthode. La recherche appliquée permet la mise en forme opérationnelle des idées. Les connaissances ou les informations tirées de la recherche appliquée sont généralement susceptibles d'être brevetées et peuvent être conservées secrètes.

Les activités de **développement expérimental**, fondées sur des connaissances obtenues par la recherche ou l'expérience pratique, sont effectuées, au moyen de prototypes ou d'installations pilotes, dans le but de réunir toutes les informations nécessaires à la prise de décisions techniques en vue de la production de nouveaux matériaux, dispositifs, produits, procédés, systèmes, services ou en vue de leur amélioration substantielle.

Ce questionnaire se rapporte à l'ensemble de la R&D de votre entreprise, et non seulement au périmètre de R&D défini pour l'éligibilité au Crédit impôt recherche (Cir).

Les dépenses intérieures de R&D :

Les acquisitions de brevets ne doivent pas être comptabilisées dans les dépenses intérieures ou extérieures de R&D.

Dépenses de personnel de R&D : elles comprennent l'ensemble des salaires et traitements des effectifs de R&D ainsi que la totalité des charges (sociales et fiscales) qui leur sont liées. Les coûts des personnels de R&D loués à d'autres sociétés (déclarés dans les effectifs de R&D etp) doivent être comptabilisés. Les coûts salariaux des catégories de personnel qui ne sont pas considérés comme faisant partie des effectifs de R&D (personnel de sécurité et d'entretien, par exemple) doivent être exclus de cette rubrique et comptabilisés avec les autres dépenses courantes.

Autres dépenses courantes : elles prennent en compte les autres dépenses (hors taxes) liées à la réalisation des travaux internes de R&D en dehors des dépenses en capital. Il s'agit d'achats de petit matériel et outillage (hors achat de logiciel, voir ci-après), de matières premières, de produits consommables, ainsi que des frais administratifs et des dépenses supportées au titre des services, y compris les honoraires pour essais et études. Elles s'entendent hors amortissements, c'est-à-dire hors provisions ou imputations liées à l'usure du capital.

Dépenses en capital : elles correspondent aux dépenses annuelles brutes hors taxes relatives à l'acquisition d'éléments du capital fixe utilisés pour les activités de R&D menées par l'entreprise, sans déduction quelconque liée à l'amortissement. Selon le plan comptable, il s'agit donc des nouveaux actifs immobilisés dans l'année pour les activités de R&D. Elles comprennent :

- les achats de terrains, les dépenses engagées pour la construction ou l'achat de bâtiments, y compris les dépenses occasionnées par d'importants travaux d'amélioration, de modification ou de réparation ;
- les achats d'instruments et équipements (gros matériel ou équipement lourd utilisé pour les travaux de R&D) ;
- les achats de logiciels immobilisés doivent dorénavant être comptabilisés en dépense en capital ;
- les frais de recherche et de développement immobilisés portés au compte 203 (les frais de R&D immobilisés au titre de l'exercice et n'apparaissant pas dans la rubrique des dépenses courantes sont portées ici - norme IAS 38 sur l'immobilisation des frais de R&D).

B.2. Répartition des dépenses intérieures par catégorie de recherche :

2.1. → Recherche fondamentale	<input type="text"/>	DL_RECH_FOND
	HT en milliers d'euros	
2.2. → Recherche appliquée	<input type="text"/>	DL_RECH_APP
	HT en milliers d'euros	
2.3. → Développement expérimental	<input type="text"/>	DL_DEVEL
	HT en milliers d'euros	
2.4. Total des dépenses intérieures de R&D hors amortissements	<input type="text"/>	DL_DIRD_TOT _CAT_RD
(=2.1.+2.2.+2.3.)	HT en milliers d'euros	
	Total 2.4. = Total 1.3.	

D. Dépenses extérieures hors taxes de R&D par secteur d'exécution en 2008

Sous-traitances et collaborations de travaux de R&D en dehors de votre entreprise.

Dépenses* hors taxes pour des travaux de R&D exécutés pour le compte de votre entreprise par :

	Total des dépenses extérieures de R&D		dont sous-traitances et collaborations sur contrats publics**	
D.1. Le secteur de l'Etat :				
1.1. → Enseignement supérieur (universités, grandes écoles, CHU et CLCC)	HT en milliers d'euros	DE_ENS_SUP	HT en milliers d'euros	DE_ENS_SUP_FP
1.2. → CEA civil (hors Direction des applications militaires).....	HT en milliers d'euros	DE_CEA	HT en milliers d'euros	DE_CEA_FP
1.3. → Cnes	HT en milliers d'euros	DE_CNES	HT en milliers d'euros	DE_CNES_FP
1.4. → CNRS	HT en milliers d'euros	DE_CNRS	HT en milliers d'euros	DE_CNRS_FP
1.5. → Onera	HT en milliers d'euros	DE_ONERA	HT en milliers d'euros	DE_ONERA_FP
1.6. → Autres organismes publics (Inra, Inria,...)	HT en milliers d'euros	DE_AUT_OPU	HT en milliers d'euros	DE_AUT_OPU_FP
1.7. → Associations sans but lucratif (fondations et associations de la loi 1901 autres que les organismes professionnels.).....	HT en milliers d'euros	DE_ISBL	HT en milliers d'euros	DE_ISBL_FP
D.2. Le secteur des entreprises implantées en France :				
→ Entreprises implantées sur le territoire français :				
● 2.1. appartenant au même groupe et du même secteur d'activité.....	HT en milliers d'euros	DE_FR_GR_ACT	HT en milliers d'euros	DE_FR_GR_ACT_FP
● 2.2. appartenant au même groupe mais d'un autre secteur d'activité	HT en milliers d'euros	DE_FR_GR_AUT	HT en milliers d'euros	DE_FR_GR_AUT_FP
● 2.3. n'appartenant pas au même groupe mais du même secteur d'activité	HT en milliers d'euros	DE_FR_ENT_ACT	HT en milliers d'euros	DE_FR_ENT_ACT_FP
● 2.4. n'appartenant ni au même groupe ni au même secteur d'activité.....	HT en milliers d'euros	DE_FR_ENT_AUT	HT en milliers d'euros	DE_FR_ENT_AUT_FP
→ 2.5. Centres techniques professionnels (hors cotisations forfaitaires qui leur sont versées)	HT en milliers d'euros	DE_FR_ORG_PRO	HT en milliers d'euros	DE_FR_ORG_PRO_FP
D.3. Le secteur de l'étranger :				
→ Entreprises implantées à l'étranger :				
● 3.1. appartenant au même groupe	HT en milliers d'euros	DE_ETR_GR	HT en milliers d'euros	DE_ETR_GR_FP
● 3.2. autres entreprises	HT en milliers d'euros	DE_ETR_ENT	HT en milliers d'euros	DE_ETR_ENT_FP
→ 3.3. Organismes internationaux	HT en milliers d'euros	DE_ORG_INT	HT en milliers d'euros	DE_ORG_INT_FP
→ 3.4. Organismes nationaux étrangers (y compris laboratoires publics de recherche étrangers)	HT en milliers d'euros	DE_ORG_ETR	HT en milliers d'euros	DE_ORG_ETR_FP
D.4. Total des dépenses extérieures de R&D :				
	HT en milliers d'euros	DE_DERD	HT en milliers d'euros	DE_DERD_FP
	(=D.1.+D.2.+D.3.)			

Sigles:

* : Les acquisitions de brevets ne doivent pas être comptabilisées dans les dépenses intérieures ou extérieures de R&D.

** : Contrats ou subventions de l'État, des organismes publics, de l'enseignement supérieur, ou des institutions sans but lucratif.

CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CHU	Centre hospitalier universitaire
CLCC	Centre de lutte contre le cancer
Cnes	Centre national d'études spatiales
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
Inra	Institut national de la recherche agronomique
Inria	Institut national de la recherche en informatique et automatique
Onera	Office national d'études et de recherches aérospatiales

E. Ressources externes effectives consacrées à la R&D en 2008

Elles regroupent les fonds reçus au titre de contrats, les subventions et les avances sur des programmes spécifiques de R&D, ainsi que les crédits incitatifs publics (à l'exception des aides fiscales dédiées à l'innovation comme le crédit d'impôt recherche, ou les aides aux jeunes entreprises innovantes).

L'autofinancement de l'entreprise et le crédit impôt recherche ne doivent pas y figurer.

E.1. Ressources sur fonds publics hors taxes par financeur, en provenance :

		Ressources de R&D	
Du ministère en charge de la recherche et des nouvelles technologies :			
→ 1.1. Subventions Cifre gérées par l'ANRT		HT en milliers d'euros	R_PUB_CIFRE
→ 1.2. Autres contrats		HT en milliers d'euros	R_PUB_AUT_RECH
Des organismes publics suivants :			
→ 1.3. ANR.....		HT en milliers d'euros	R_PUB_ANR
→ 1.4. OSEO innovation (y compris PMII et ISI).....		HT en milliers d'euros	R_PUB_ANVAR
- 1.4A. dont avances remboursables		HT en milliers d'euros	R_AV_ANVAR
→ 1.5. Ademe		HT en milliers d'euros	R_PUB_ADEME
→ 1.6. CEA civil (hors direction des applications militaires).....		HT en milliers d'euros	R_PUB_CEA
→ 1.7. IRSN		HT en milliers d'euros	R_PUB_IRSN
→ 1.8. Cnes		HT en milliers d'euros	R_PUB_CNES
→ 1.9. CNRS		HT en milliers d'euros	R_PUB_CNRS
→ 1.10. Inria		HT en milliers d'euros	R_PUB_INRIA
D'établissements d'enseignement supérieur :			
→ 1.11. Universités et grandes écoles sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.....		HT en milliers d'euros	R_PUB_ENS_SUF
→ 1.12. Autres établissements d'enseignement supérieur		HT en milliers d'euros	R_PUB_AUT_ENS
Du ministère en charge de l'industrie :			
→ 1.13. Services des technologies et de la société de l'information.....		HT en milliers d'euros	R_PUB_SERICS
- 1.13A. dont avances remboursables.....		HT en milliers d'euros	R_AV_SERICS
→ 1.14. Autres services du ministère en charge de l'industrie.....		HT en milliers d'euros	R_PUB_AUT_IND
- 1.14A. dont avances remboursables.....		HT en milliers d'euros	R_AV_AUT_IND

E.1. Ressources sur fonds publics hors taxes par financeur, en provenance : (suite)

Du ministère de la défense :

Ressources de R&D

- 1.15. DGA
- 1.16. CEA militaire, (direction des applications militaires)
- 1.17. Autres, préciser : [.....

HT en milliers d'euros	R_PUB_DGA
HT en milliers d'euros	R_PUB_CEA_DAM
HT en milliers d'euros	R_PUB_AUT_DEF

De la direction des programmes aéronautiques civils (DPAC) :

- 1.18. Avances de la DPAC (SPAE, ...)
- 1.19. Subventions de la DPAC (SPAE, ...)

HT en milliers d'euros	R_PUB_DPAC
HT en milliers d'euros	R_PUB_DPACS

Des régions et des collectivités locales (y compris Cortechs) :

- 1.20. Total

HT en milliers d'euros	R_PUB_REGION
------------------------	--------------

Des associations (hors centres techniques) :

- 1.21. Total

HT en milliers d'euros	R_PUB_ISBL
------------------------	------------

D'autres ministères ou organismes publics (y compris Fonds unique interministériel dédié aux pôles de compétitivité) (préciser) :

- R_PUB_CODE1 [—|—] 1.22.
- R_PUB_CODE2 [—|—] 1.23.
- R_PUB_CODE3 [—|—] 1.24.
- R_PUB_CODE4 [—|—] 1.25.

HT en milliers d'euros	R_PUB_RESS1
HT en milliers d'euros	R_PUB_RESS2
HT en milliers d'euros	R_PUB_RESS3
HT en milliers d'euros	R_PUB_RESS4

1.26. Total des ressources sur fonds publics :

(=1.1.+1.2.+1.3.+...+1.23.+1.24.+1.25.)

HT en milliers d'euros	R_FINANC_PUB
------------------------	--------------

Sigles:

Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	DPAC	Direction des programmes aéronautiques civils
ANR	Association nationale de la recherche	DSA	Direction des systèmes d'armes
ANRT	Association nationale pour la recherche technique	DSP	Direction des systèmes de forces et de la prospective
CEA	Commissariat à l'énergie atomique	FUI	Fonds unique interministériel
Cifre	Convention industrielle de formation par la recherche	Inria	Institut national de la recherche en informatique et automatique
Cnes	Centre national d'études spatiales	IRSN	Institut de radio protection et de sûreté nucléaire
CNRS	Centre national de la recherche scientifique	SPAE	Service des programmes aéronautiques
Cortechs	Convention de formation par la recherche des techniciens supérieurs		
DGA	Délégation générale pour l'armement du ministère de la défense		

E.2. Total des remboursements d'avances :

(SPAE, OSEO, ministère chargé de l'industrie, coll. territoriales)

HT en milliers d'euros	R_RBT_AV
------------------------	----------

E.3. Autres ressources hors taxes par secteur de financement, en provenance :

Du secteur des entreprises implantées sur le territoire français :	Ressources de R&D	
→ appartenant au même groupe :		
- 3.1. pour des contrats spécifiques de recherche	HT en milliers d'euros	<i>R_ENT_GR</i>
- 3.2. autres sommes reçues du groupe pour couvrir les dépenses courantes de R&D*	HT en milliers d'euros	<i>R_INST_GR</i>
→ 3.3. n'appartenant pas au même groupe	HT en milliers d'euros	<i>R_AUT_ENT</i>
→ 3.4. de centres techniques professionnels	HT en milliers d'euros	<i>R_ORG_PRO</i>

Du secteur de l'étranger :

→ 3.5. des fonds de l'Union Européenne (PCRD, autres)	HT en milliers d'euros	<i>R_CEE</i>
→ 3.6. des organismes internationaux (Esa, Cern,...)	HT en milliers d'euros	<i>R_ORG_INT</i>
→ 3.7. des organismes nationaux étrangers (<i>y compris laboratoires publics de recherche étrangers</i>)	HT en milliers d'euros	<i>R_ORG_ETR</i>
→ des entreprises implantées à l'étranger appartenant au même groupe :		
- 3.8. pour des contrats spécifiques de recherche	HT en milliers d'euros	<i>R_ETR_GR</i>
- 3.9. autres sommes reçues du groupe pour couvrir les dépenses courantes de recherche*	HT en milliers d'euros	<i>R_INST_ETR</i>
→ 3.10. des entreprises implantées à l'étranger n'appartenant pas au même groupe	HT en milliers d'euros	<i>R_AUT_ETR</i>

3.11. Total des autres ressources consacrées à la R&D : (=3.1.+3.2.+3.3.+...+3.8.+3.9.+3.10.)	HT en milliers d'euros	<i>R_FINANC_AUT</i>
---	------------------------	---------------------

* : ces versements concernent particulièrement les groupements d'intérêt économique (GIE) et les centres de recherche du groupe.

Merci de votre collaboration

Notes explicatives

La frontière entre la R&D et les autres activités :

Le critère le plus général permettant de distinguer la R&D des activités connexes est l'existence d'une capacité créative fondée sur des méthodes scientifiques et techniques. Sont donc exclues les activités qui, bien que faisant sans aucun doute partie du processus d'innovation technologique, ne font que rarement appel à la R&D ; c'est le cas des demandes de brevets et de recherche d'antériorité, de la mise au point de l'outillage, des études de marché. Il n'est toutefois pas toujours possible d'établir une distinction indiscutable entre le développement expérimental et la production.

Cependant, la règle ci-dessous (adoptée au plan international, cf le Manuel de Frascati, OCDE, 2002) constitue pour le moment une base pratique de distinction permettant d'apprécier les cas difficiles : « Si l'objectif principal des travaux est d'apporter des améliorations techniques au produit ou au procédé, ils correspondent alors à la définition de la R&D. Si, au contraire, le produit, le procédé ou l'approche est en grande partie «fixé» et si l'objectif principal est de trouver des débouchés, d'établir des plans de pré-production, ou d'obtenir un système de production ou de contrôle harmonieux, il ne s'agit pas de R&D ».

On peut ajouter que les progrès accomplis, les résultats obtenus, et enfin l'originalité de la solution retenue en termes de caractéristiques et de performances techniques peuvent constituer des indicateurs d'une activité de R&D.

En application de ces définitions et de ces règles, certaines activités sont incluses ou exclues de la R&D en fonction de leur nature ou de l'objectif poursuivi.

Sont en principe comptabilisées en R&D les activités suivantes :

- Etudes, construction et essai de prototypes : ces activités entrent dans le champ de la R&D, qu'elles portent sur un seul prototype ou sur plusieurs (construits consécutivement ou simultanément). Lorsque toutes les modifications nécessaires ont été apportées au(x) prototype(s) et que les essais ont été menés à bien, on arrive à la frontière des activités de R&D.

Rappelons qu'un prototype a pour but de vérifier expérimentalement des hypothèses de recherche, de lever des doutes et des incertitudes scientifiques et techniques, sans la préoccupation de représenter le produit dans son état industriel final.

- La construction et l'utilisation d'une installation pilote font partie de la R&D si l'objectif principal est d'acquérir de l'expérience et de rassembler des données, techniques ou autres, qui serviront à vérifier des hypothèses, établir de nouvelles formules de produits ou de nouvelles spécifications de produits finis, étudier un équipement et des structures spéciaux pour un nouveau procédé, rédiger des instructions ou des manuels d'exploitation du procédé. Mais dès l'achèvement de cette phase expérimentale, si une installation pilote fonctionne comme une unité normale de production, son activité ne peut plus être considérée comme de la R&D, même si elle est encore appelée «installation pilote».

- Etudes et projets : l'évaluation des frais d'études imputables à la R&D pose un problème. L'étude des prototypes et d'une installation pilote doit être incluse dans la R&D, de même que l'étude de l'équipement spécial, des structures ou de l'outillage nécessaires à la mise en place d'un nouveau processus ou à l'industrialisation d'un nouveau produit. La préparation de plans, de rapports, de notices explicatives, de modes d'emploi, de formules, de spécifications nécessaire à cette mise en place est incluse également dans le domaine de la R&D.

Cependant, avant de pouvoir commencer des essais de production, il est souvent nécessaire d'établir et de reproduire tout un ensemble de dessins de construction détaillés et de plans d'assemblage. Que ces plans et dessins soient exécutés par le propre bureau de dessin de l'organisation ou par un sous-traitant, ils sont à l'exclusion de la R&D. Sont à l'exclusion également des activités de R&D les frais d'études qu'entraînent les changements de style et de mode, mais qui n'apportent aucune innovation technique (notamment dans l'industrie du meuble ou dans le textile), ou encore la réécriture d'une application informatique à des fins d'adaptation ou de mise à jour.

Les activités suivantes sont exclues du champ de la R&D :

- Production à titre d'essai : lorsqu'un prototype auquel on a apporté toutes les modifications nécessaires a subi des essais satisfaisants, les coûts des premières séries produites à titre d'essai ne doivent pas être imputés à la R&D puisque l'objectif principal n'est plus l'amélioration du produit mais la mise en route et l'aménagement de la production. De même, les frais de mise au point des outillages nécessaires à la production en grande série (fabrication et essais d'outillage) ne sont pas compris dans la R&D.

- Activités de recherche minière et pétrolière : malgré la confusion des termes, il s'agit de prospection de ressources naturelles et non de recherche scientifique. Ces activités sont, par nature, exclues du champ de la R&D (qui comprend toutefois les travaux menés dans le but de mettre au point de nouvelles méthodes de prospection).

- Dépenses relatives aux brevets et licences : travaux et frais administratifs et juridiques relatifs à la propriété industrielle.

Les activités suivantes sont à prendre en compte dans le champ de la R&D suivant les cas :

- Cas de la construction d'installations pilotes et de prototypes très coûteux : il est très important d'examiner attentivement la nature des «usines-pilotes» ou des prototypes très onéreux. Ils sont souvent construits à partir de matériaux existant déjà ou de technologies connues, et seules devront être incluses dans la R&D les activités concernant les sous-ensembles et agencements nouveaux.

- Les activités de normalisation qui sont effectuées par des chercheurs, des ingénieurs ou des techniciens de haut niveau des laboratoires, et qui consistent en la création de nouvelles normes nécessitant un effort de réflexion particulier, voire même la réalisation de montages expérimentaux, entrent dans les activités de R&D. En revanche, l'entretien de normes nationales, l'amélioration de normes secondaires, les contrôles et analyses (lorsqu'ils sont de pratique courante) de matériaux, composants, produits, procédés, etc., sont exclus de la R&D. Les travaux menés par une entreprise pour adapter ses produits aux normes entreront dans les activités de R&D s'ils entraînent des modifications techniques réelles du produit (se reporter à la règle internationale du Manuel de Frascati énoncée plus haut).

*Retrouvez sur Internet les publications et les statistiques
sur la recherche et l'innovation:*

<http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>

- *Les séries issues des résultats des enquêtes sur la R&D privée et sur la R&D publique*
- *Les Notes d'informations sur la recherche et l'innovation*
- *Les Dossiers résultats des enquêtes*
- *Les Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS)*
- *Les numéros spéciaux de la revue Education et formation, sur la recherche et l'innovation*